



Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre

MERCREDI 25 MARS 2020

Résolut



adopt

→ Consolider et organiser la défense
principes démocratiques face aux s

Saisine liée :

CONSOLIDER ET ORGANISER LA DÉFENSE DE NOS PRINCIPES DÉMOCRATIQUES FACE AUX STRATÉGIES ANTI-GENRE

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

Résolution adoptée "Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre"

Les mouvements « anti-genre » ne sont plus marginaux. Ils sont devenus des acteurs importants du débat public. Au cours des cinq dernières années, plus d'un milliard de dollars a été mobilisé en Europe par les mouvements anti-genre pour renforcer leur présence, élargir et structurer des réseaux, développer des stratégies d'influence et accroître ainsi leur audience dans le débat public.

La résolution "Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre" a été adoptée **en séance publique mercredi 25 mars 2026** avec 103 voix pour, 15 abstentions et 6 contre.

[Lire la résolution](#)

Les mouvements anti-genre : un projet politique global

Les mouvements dits « anti-genre » désignent un ensemble d'initiatives et d'acteurs qui contestent certaines évolutions récentes en matière de droits humains liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'à la reconnaissance des droits des personnes LGBTQIA+.

Initialement perçus comme des courants isolés, ils sont au cœur d'un projet politique global visant à promouvoir une vision inégalitaire et restrictive de l'organisation sociale. Ces mouvements remettent en cause le socle de nos démocraties : l'égalité entre les personnes et le respect des libertés fondamentales. Et la menace est d'autant plus difficile à contrer qu'elle procède rarement par rupture frontale, elle est parfois insidieuse, avec pour fer de lance la lutte contre l'émancipation des femmes.

Un vaste [travail de recherche et d'enquête à l'échelle européenne](#), reconnu au niveau institutionnel, a permis de documenter l'ampleur de ces dynamiques, leurs modes d'action et leurs effets concrets sur les politiques publiques et sur l'effectivité des droits et des libertés, spécifiquement ceux des femmes et des personnes LGBTQIA+.

Plusieurs pays les considèrent désormais comme une menace pour la sécurité intérieure, car **l'attaque contre les droits des femmes n'est qu'une étape** avant la remise en cause de tout ce qui ne correspond pas à leur doctrine morale. Les droits des femmes, en particulier le droit à disposer de leur corps, et les droits des personnes LGBTQIA+ ne sont pas attaqués par hasard : **ils constituent le premier front d'une offensive systématique contre l'État de droit.**

Une force de frappe financière sans précédent

Depuis plus de vingt ans, ces mouvements progressent avec une efficacité redoutable. **1,18 milliard de dollars**, c'est le montant mobilisé en 5 ans en Europe par les mouvements anti-genre pour renforcer leur présence, élargir et structurer des réseaux, développer des stratégies d'influence et accroître ainsi leur audience dans le débat public.

La France est le 2^e pays européen le plus concerné par ces financements anti-genre, juste derrière la Hongrie.

Ces financements proviennent du secteur privé : avec l'argent de riches familles conservatrices, de coalitions de milliardaires russes et américains, d'hommes d'affaire européens, ainsi que d'élites technologiques. Ces groupes accèdent également à des millions de dollars de fonds publics. En se rapprochant de gouvernements illibéraux et dans des modalités de clientélisme politique, ils cherchent à rediriger les ressources des cadres financiers de l'Union européenne afin de déployer leur stratégie avec l'argent des contribuables.

La bataille de l'information et le rôle du numérique

L'offensive se déploie de manière systémique sur le terrain numérique avec le recours massif à la désinformation pour discréditer la recherche scientifique et la parole des expertes et experts. Les plateformes sont aussi pointées du doigt pour leurs biais sexistes et le rôle de leurs algorithmes dans la mise en avant de contenus masculinistes ou de tendances réactionnaires (mouvement des « tradwives »). Parallèlement, des stratégies délibérées visent à museler la parole des femmes et des défenseur.es des droits sur les réseaux sociaux par le biais de cyberharcèlement ou de signalements abusifs.

Comment consolider la riposte et organiser la défense démocratique ?

L'attaque contre les droits des femmes s'accompagne d'une remise en cause de l'Etat de droit et de l'indépendance de la justice, du droit international, de la légitimité scientifique, de la pluralité médiatique... La question n'est pas seulement sociétale. Elle est profondément démocratique.

Le CESE le dit clairement : **ces mouvements ne sont pas de simples courants d'opinion, ce sont des stratégies délibérées de déstabilisation démocratique.** Il est nécessaire de passer à l'action, en consolidant nos défenses et organisant notre réponse.

1. Protéger notre socle commun et notre héritage démocratique

Il s'agit de protéger notre socle commun que constituent les droits humains, dont ceux des femmes, le portage d'une politique étrangère féministe, l'indépendance de la justice, la liberté et le financement de la recherche, la pluralité médiatique.

Ce sont les fondations de l'État de droit et de nos démocraties qui sont **la base de notre cohésion sociale.**

2. Soutenir les espaces où se construit le commun

En France, les espaces de socialisation sont multiples mais fragilisés. La protection de ces lieux où les liens se tissent est d'autant plus importante que leur dislocation met en danger la vitalité démocratique du pays et l'expérience du collectif. Leur fragmentation renforce le sentiment d'abandon, sur lequel prospère le rejet des autres et le repli sur soi. L'individu isolé, qui n'a plus confiance dans le système de société dans lequel il évolue, devient alors la proie des totalitarismes. Il est donc nécessaire d'**investir dans l'éducation, les associations, la justice sociale et les services publics** pour pérenniser les espaces où l'on crée du commun.

3. La société civile, lorsqu'elle est organisée, peut gagner des combats

Le CESE s'engage à assumer pleinement **sa fonction de vigie et de protection de nos principes démocratiques**. Il ne s'agit pas d'opposer des convictions, mais de réaffirmer avec clarté et responsabilité que la défense des droits des femmes est consubstantielle à la survie de la démocratie elle-même.

La montée des mouvements anti-genre contribue non seulement à banaliser des idées antidémocratiques, mais renforce également une vision du pouvoir basée sur la domination, qui néglige voire opprime les corps intermédiaires.

Lorsqu'elles s'unissent et s'organisent en coalitions, sur le modèle des mobilisations féministes, les organisations de la société civile agissent pour préserver et garantir les droits acquis et en conquérir d'autres.

[Lire la résolution](#)

La rapporteure

[Agathe Hamel](#) représente le Forum français de la jeunesse au sein du [groupe des Organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse](#). Elle est présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité du CESE.